



Planification imposée, pression et charge de travail le cocktail parfait pour les RPS!

A Orléans, après deux enquêtes pour danger grave et imminent, la Direction continue de souffler sur les braises des risques psychosociaux (RPS) alors qu'elle participe dans le même temps à un Comité de pilotage sur la prévention de ces risques avec les partenaires sociaux.

Mercredi 4 décembre, les techniciens de France 3 Centre-Val de Loire ont vécu une journée plus que tendue. **Un tournage DEP, habituellement prévu le vendredi, avancé au mercredi. Pourquoi ?**

Par crainte que la grève du 5 décembre se prolonge ? La Direction n'a rien trouvé de mieux que de **surcharger la journée du mercredi déjà très lourde** : deux matinales, deux JT + un DEP (sans éclairagiste de surcroît) et les bandes annonces qui vont avec !

Autre raison de la colère... Pourquoi les équipes techniques n'ont-elles pas été informées de ce changement de planning par leur responsable direct ? Apprendre à travers la publication d'un planning qu'un DEP est décalé du vendredi au mercredi, **ce n'est pas de la communication ! C'est du mépris !** Cette décision a été prise sans consultation de l'ensemble des équipes techniques concernées. Apparemment, informer deux salariés et ne pas attendre leurs retours... ça suffit pour la Direction !

Déplanifier un OPS sur cette journée car il a émis des réserves sur la charge de travail. C'est du beau ! Est-ce réellement la marque d'un management compréhensif ? Non !

Qu'en est-il de la prévention des **risques psychosociaux** ? Une émission en plus, c'est une journée continue : pas de pauses sauf celle de midi mais réduite au strict minimum, une **pression accrue** sur les salariés, un **temps de préparation de plateaux réduit** en faisant appel à l'intérimaire des services généraux **au lieu d'un éclairagiste professionnel**. Comment fabriquer des émissions de qualité dans ces conditions ?

L'ensemble des organisations syndicales et les représentants de proximité dénoncent la gestion du planning à la hussarde. Ils mettent en garde la direction sur **les risques psychosociaux inhérents à la surcharge de travail**.